

Société d'inclusion économique et sociale

Plan annuel
2022-2023

Message du président

Au nom du conseil d'administration et des employés de la Société d'inclusion économique et sociale (SIES), je suis heureux de présenter le plan annuel 2022-2023 de la SIES. Ce document présente notre organisation ainsi que le document **Ensemble pour vaincre la pauvreté 3 : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick** (EVP3). Ce plan annuel comporte les principales initiatives et mesures prioritaires et leur état d'avancement, outre la présentation des réseaux d'inclusion communautaire (RIC).

L'exercice financier 2022-2023 sera la troisième année du plan quinquennal d'EVP3. Ce plan contient neuf mesures prioritaires, lesquelles ont été élaborées au terme d'un processus fructueux d'engagement public tenu à l'échelle de la province au cours de l'hiver et du printemps de 2019.

Au cours du prochain exercice financier, la SIES concentrera ses efforts sur ce qui suit :

- continuer à porter son attention sur les mesures prioritaires d'EVP3, conformément aux indications présentées dans le tableau qui figure à la page 8;
- continuer à épauler les RIC dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans régionaux respectifs; poursuivre la mise à disposition d'aide financière aux RIC pour la mise en œuvre des plans de développement communautaire, qui sont axés sur l'inclusion économique et sociale et la réduction de la pauvreté;
- poursuivre les efforts d'élaboration, de mise en œuvre et d'amélioration des services de transport communautaire à l'échelle du Nouveau-Brunswick.

Avec la présentation, en décembre 2021, de la réforme de la gouvernance locale, la SIES sera amenée à jouer un rôle crucial dans la création de mécanismes pour aider les commissions de services régionaux (CSR) partout dans la province à se doter de capacités en matière de développement communautaire. Plus particulièrement, la SIES devra mener à bien l'intégration des RIC aux CSR.

Enfin, nous ne pouvons pas faire fi des effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur la vie de tous les Néo-Brunswickois au cours des deux dernières années. La SIES continuera à suivre la situation de près et elle adaptera ses activités en fonction de cette conjoncture en constante évolution, et en fonction de nouvelles données et de nouveaux faits. La SIES a la conviction que le Nouveau-Brunswick sortira plus fort de cette pandémie mondiale grâce à la résilience des Néo-Brunswickois.

Je me réjouis à l'avance de voir la SIES continuer à jouer un rôle de chef de file dans le domaine du développement communautaire au cours de l'année à venir.

Respectueusement,

Eric Beaulieu
Président
Société d'inclusion économique et sociale

Mandat

La prévention et la réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick sont des enjeux complexes. Les causes et les effets sont nombreux, et il n'existe pas de solution universelle pour prévenir ou éradiquer la pauvreté. Il est important que tous les membres de notre société travaillent ensemble pour que chaque Néo-Brunswickois ait l'occasion de réaliser son potentiel.

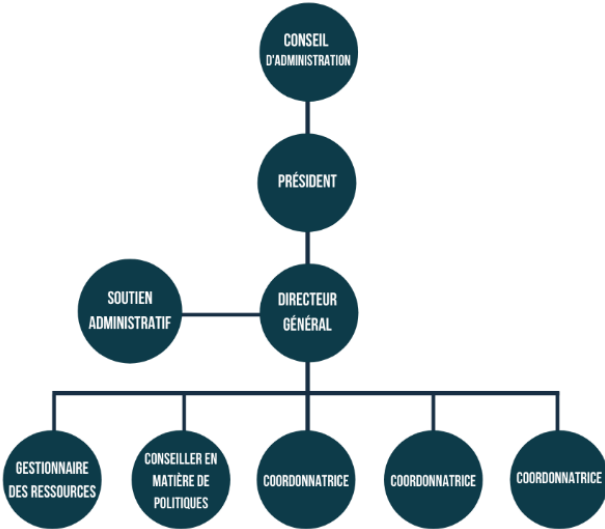
Dans la foulée d'un vaste processus d'engagement public qui était fondé sur une volonté de dialogue avec les Néo-Brunswickois de tous les horizons, le premier plan de la province pour réduire la pauvreté a été élaboré : Ensemble pour vaincre la pauvreté 3 : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick, 2009-2014 (EVP1).

En vertu de la **Loi sur l'inclusion économique et sociale**, la SIES a été fondée pour mettre en œuvre et encadrer cette approche, unique, de lutte contre la pauvreté au Nouveau-Brunswick.

Plus concrètement, la SIES a été fondée pour les raisons suivantes :

- Assurer la mise en œuvre d'EVP, l'élaboration et l'adoption de tout autre plan d'inclusion économique et sociale.
- Coordonner et appuyer les RIC dans l'élaboration de leurs plans et l'atteinte des objectifs du plan provincial énoncés dans leurs plans régionaux.
- Gérer le Fonds de l'inclusion économique et sociale, qui a été créé en vertu de l'article 29 de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*.
- Exécuter les autres activités ou fonctions autorisées ou exigées par la *Loi* ou les règlements ou selon les directives du lieutenant-gouverneur en conseil.

La SIES est régie par un conseil d'administration. Aux termes de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*, le conseil d'administration gère les activités et les affaires de la SIES, ce qui comprend celles de nature financière et opérationnelle, établit des politiques et surveille les progrès réalisés par rapport à EVP.



Contexte historique

En 2008, le gouvernement provincial a lancé une initiative d'engagement public qui a donné aux Néo-Brunswickois l'occasion de prendre part aux efforts de réduction et de prévention de la pauvreté. Il avait été décidé que toute la population devait être consultée pour trouver des solutions aux problèmes économiques et sociaux attribuables à la pauvreté.

Au terme d'un processus de consultation exhaustif entrepris auprès d'environ 2 500 participants représentant les personnes vivant ou ayant vécu dans la pauvreté, des représentants du secteur sans but lucratif, du gouvernement provincial et de l'opposition officielle, EVP1 a été élaboré et adopté.

La SIES a été créée dans le but de mûrir, de favoriser et de réaliser ce plan. L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a adopté la *Loi sur l'inclusion économique et sociale* pour soutenir le plan et les efforts de la SIES dans la mise en œuvre de ce plan.

Cette loi édicte qu'un nouveau plan d'inclusion économique et sociale doit être adopté tous les cinq ans à la suite d'un processus de consultation du public mené par la SIES.

EVP1 et EVP2

Grâce à la collaboration du gouvernement, des entreprises et du secteur à but non lucratif, des personnes vivant dans la pauvreté, des hommes, des femmes et des enfants du Nouveau-Brunswick, disposeront des ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins fondamentaux tout en vivant dans la dignité, en sécurité et en bonne santé. De plus, tous les Néo-Brunswickois doivent être considérés comme des citoyens à part entière en ayant accès à des possibilités d'emploi, d'épanouissement personnel et d'engagement communautaire.

Un autre processus d'engagement public a été tenu au printemps de 2019. Il a mené à la réalisation du troisième plan : Ensemble pour vaincre la pauvreté, 2019-2020 (EVP3). Ce dernier, qui comprend une nouvelle vision, a été présenté aux Néo-Brunswickois le 5 mars 2020, juste avant le déferlement de la pandémie de COVID-19.

EVP3

Tous les Néo-Brunswickois jouissent des possibilités, des ressources et de la sécurité dont ils ont besoin pour s'épanouir et participer activement à la vie communautaire.

Mise en œuvre et responsabilité

Le succès de l'initiative de réduction de la pauvreté repose sur la reconnaissance du fait que tous les citoyens et secteurs de la société doivent jouer un rôle clé dans cette démarche. Il existe un engagement à poursuivre ce partenariat selon un modèle de gouvernance comportant les éléments suivants :

1. Des réseaux d'inclusion communautaire économique et sociale formés à l'échelle locale et composés de représentants des personnes qui vivent dans la pauvreté, du secteur à but non lucratif, du secteur des entreprises et du gouvernement.
2. Un conseil provincial d'inclusion économique et sociale composé de représentants du gouvernement provincial (ministres et sous-ministres), du secteur communautaire, du secteur des entreprises et des personnes à faible revenu; ce conseil doit en outre être dirigé par quatre coprésidents.
3. Une unité centrale qui fournit un soutien de coordination et d'administration au conseil provincial et aux réseaux d'inclusion communautaire.

EVP3 met l'accent sur le renforcement des capacités communautaires. Ce plan reconnaît que chaque personne et communauté joue un rôle dans la promotion de l'inclusion économique et sociale. Il invite à donner aux communautés le pouvoir de lutter contre la pauvreté et d'autres problèmes qui touchent le Nouveau-Brunswick.

Objectif général

Conformément à la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et au Programme 2030 des Nations Unies pour les objectifs de développement durable, l'objectif global d'EVP3 est de réduire la pauvreté monétaire d'au moins 50 % d'ici 2030. Une baisse de 50 % ferait passer la Mesure du panier de consommation du Nouveau-Brunswick de 14 % en 2015 à 7 % en 2030. Ainsi, en atteignant cette cible, nous sortirions 50 000 Néo-Brunswickois de la pauvreté monétaire.

Mesures prioritaires

EVP3 comprend neuf mesures prioritaires, elles-mêmes regroupées en trois piliers :



1. Sécurité du revenu

Aider les Néo-Brunswickois à progresser dans le continuum de la sécurité du revenu et offrir un soutien au revenu adapté à ceux qui ne peuvent travailler.



2. Coordination des programmes et des services

Aider les Néo-Brunswickois à avoir accès aux programmes et aux services dont ils ont besoin.



3. Inclusion et communautés saines

Aider les Néo-Brunswickois à vivre dignement.

Les neuf mesures prioritaires sont présentées dans le tableau de la page 8.

Réseaux d'inclusion communautaire

La SIES supervise 12 RIC, qui ont été établis soit de façon indépendante, soit avec l'appui d'organisations à vocation communautaire qui existaient déjà. Les RIC ont pour objectif de déterminer, au moyen d'une démarche coopérative, quels sont les enjeux et priorités en matière de pauvreté dans leur région. De plus, les RIC doivent élaborer et mettre en œuvre un plan régional de réduction de la pauvreté, lequel doit être en phase avec les plans d'EVP.



Les RIC sont au cœur du renforcement des capacités des communautés et ils aident à accroître la mobilisation grâce aux effets des efforts collectifs et de la collaboration. Les RIC jouent un rôle de coordination avec les organisations locales et appuient ces dernières dans l'élaboration et la mise en œuvre de divers projets communautaires qui favorisent l'inclusion économique et sociale dans le but de réduire la pauvreté. Les RIC offrent un nouveau modèle d'inclusion économique et sociale. Au lieu de s'en remettre aux divers paliers de gouvernement pour éliminer la pauvreté, la SIES, en partenariat avec les RIC, donne aux collectivités et aux particuliers l'occasion de participer et de contribuer à la réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick.

Les projets financés par la SIES suscitent un engagement communautaire qui prend différentes formes : les contributions financières, les dons en nature et le bénévolat. Le pourcentage d'investissement communautaire par projet témoigne de cet engagement communautaire.

Environ 80 % du budget de la SIES est investi dans les communautés. Pour la période de 10 ans se terminant en mars 2021, la SIES a investi 9,4 millions de dollars dans des projets communautaires.

Ces investissements de la SIES ont également donné lieu à des contributions de la part de partenaires communautaires à hauteur de 32,8 millions de dollars, ce qui porte le total des fonds à 42,2 millions de dollars. Ainsi, chaque dollar investi par la SIES génère une répercussion financière de 4,49 \$ au niveau communautaire.

Les RIC ont fait preuve d'une grande capacité de résilience et d'adaptation pour maintenir les services aux communautés. Ils ont constamment travaillé pour élaborer, maintenir et élargir leurs services, plus particulièrement ceux qui sont liés au transport; certaines régions ont même créé et ajouté un volet de prestation à des services existants. Bien que des fonds de la SIES aient été dirigés vers ces services de transport essentiels, d'autres efforts ont été déployés par les RIC pour obtenir du financement auprès de nombreuses organisations externes pour assurer la continuité de différents programmes, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire.

À l'heure actuelle, il y a 12 services de transport communautaire au Nouveau-Brunswick. Des fonds ont été accordés aux RIC dans le cadre de différents programmes pour assurer la viabilité des services de transport devenus essentiels pendant la pandémie.

Un grand nombre de participants et de bénévoles ont contribué aux services de transport partout au Nouveau-Brunswick. Ces personnes ont aidé à veiller à ce que des services comme la livraison d'aliments et d'autres biens aux ménages sans moyens de transport soient maintenus et offerts de façon sûre et efficace. Ces participants et bénévoles ont contribué au transport communautaire et à la livraison de biens essentiels à un moment où des Néo-Brunswickois en avaient le plus besoin. Cela a permis aux collectivités de continuer à bénéficier de services indispensables, et ce, même pendant les différentes phases de confinement dans la province. Au cours de l'exercice 2020-2021, plus de 10 600 Néo-Brunswickois ont bénéficié de services liés au transport et à la livraison de marchandises dans le cadre de programmes offerts par les RIC.

Progrès accomplis par rapport aux neuf mesures prioritaires

Ensemble pour vaincre la pauvreté 3

EVP3 n'est ni un plan gouvernemental, ni un plan d'affaires, ni le plan d'un organisme sans but lucratif ou d'un citoyen. Il s'agit d'un plan créé pour réduire la pauvreté au Nouveau-Brunswick, un plan créé par ou pour le Nouveau-Brunswick.

L'objectif d'EVP3 est de réduire la pauvreté monétaire au Nouveau-Brunswick d'au moins 50 % d'ici 2030. Selon les mesures de la pauvreté fondées sur un panier de consommation, cela correspond à une diminution de 14 à 7 % en 2030. En atteignant cette cible, nous sortirions 50 000 Néo-Brunswickois de la pauvreté monétaire. Et des progrès sont accomplis.

Veillez noter qu'en vertu du projet de loi visant à moderniser le système de gouvernance locale présenté par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en décembre 2021, les CSR, dont le rôle a été élargi, sont maintenant responsables des programmes de transport régional et du développement communautaire. Par conséquent, la SIES travaille étroitement avec les 12 CSR pour assurer l'intégration des RIC.

Cette collaboration générera de meilleurs résultats sur le plan du développement communautaire dans chaque CSR et comprendra la création et l'amélioration de services de transport communautaire et régional. La **date cible** d'achèvement de l'intégration des CSR et des RIC est le 1^{er} janvier 2023, ce qui correspond également à l'**indicateur de rendement clé** (IRC) pour ce travail.

Mesures prioritaires d'EVP3	Responsable	Commentaires	Prochaines étapes (2022-2023)	IRC
<p>1. Réformer l'aide sociale pour éliminer les obstacles à l'emploi des clients qui peuvent travailler et fournir un soutien suffisant à ceux qui se heurtent à de multiples obstacles les empêchant de travailler.</p>	<p>DS</p>	<p>La réforme a été entreprise. Les bénéficiaires d'aide sociale sont admissibles à un revenu plus élevé depuis le 1^{er} octobre 2021. Cela correspond à un investissement annuel de 10,8 millions de dollars. Les changements sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les prestations ne sont plus réduites si le client reçoit également des pensions alimentaires pour enfants, l'Allocation Canada-Nouveau-Brunswick pour le logement ou des montants compensatoires liés à des lésions corporelles; - L'exemption salariale a été augmentée, et les clients peuvent maintenant garder jusqu'à 500 \$ du revenu gagné chaque mois, plus 0,50 \$ de chaque dollar supplémentaire gagné au-delà de ce montant; - Les prestations d'aide sociale des clients ne sont plus réduites s'ils vivent avec leurs parents ou s'ils consacrent moins de 25 % de leur paiement mensuel d'aide sociale à leur logement; - La définition de « sourd » dans les programmes d'aide sociale a été modifiée selon les recommandations des intervenants; - Les infirmières sont autorisées à signer des formulaires médicaux pour des clients de l'aide sociale qui demandent une désignation de personne handicapée; - Les taux d'aide sociale sont indexés selon l'inflation. 	<p>Un groupe de travail a été constitué pour examiner les services et les programmes de soutien aux personnes ayant un handicap offerts par DS, notamment le soutien au revenu.</p> <p>Ce groupe de travail est formé de représentants des soins de santé primaires et des soins paramédicaux, du Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées et du Réseau du personnel de direction des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick ainsi que de personnes et de membres de familles qui ont eu une expérience directe des services et des programmes de soutien aux personnes ayant un handicap.</p> <p>Le travail devrait être terminé d'ici le printemps 2022. Ce groupe de travail conseillera DS relativement à l'amélioration des services de soutien et à la coordination de la prestation de ces services. Les membres proposeront un modèle global, qui sera accompagné de recommandations pour la mise en œuvre.</p>	<p>Lancement par DS en 2021-2022.</p> <p>La SIES continuera à suivre les progrès réalisés par DS.</p>
<p>2. Mener une consultation sur les modifications à la <i>Loi sur les normes d'emploi</i> afin de mieux aider les travailleurs à faible revenu,</p>	<p>Éducation postsecondaire, Formation et Travail (EPFT)</p>	<p>Les cadres supérieurs d'EPFT sont à examiner une version provisoire de plan pour une consultation en 2022 sur la LNE.</p> <p>EPFT a procédé à un examen législatif du salaire minimum. À l'heure actuelle, le salaire</p>	<p>À compter du 1^{er} avril 2022, le salaire minimum sera de 12,75 \$ l'heure. À compter du 1^{er} octobre 2022, le salaire minimum sera de 13,75 \$ l'heure.</p>	<p>Lancement par EPFT en 2021-2022.</p> <p>La SIES continuera à suivre les progrès réalisés par EPFT.</p>

<p>notamment en examinant les taux des heures supplémentaires, en améliorant les dispositions sur les congés de maladie, en abrogeant l'exemption pour les travailleurs domestiques et en étalonnant le salaire minimum à la moyenne de l'Atlantique d'ici 2021, qui sera indexé annuellement par la suite.</p>		<p>minimum est de 11,75 \$ l'heure. Le salaire minimum a été indexé annuellement à l'IPC du Nouveau-Brunswick depuis le 28 mars 2019 et il sera fixé automatiquement le 1^{er} avril de chaque année.</p>	<p>Il y aura des taux de salaire minimum spéciaux pour certaines catégories d'employés qui effectuent des travaux de construction pour le gouvernement (construction de bâtiments, de routes et de ponts) et pour les moniteurs et organisateurs de camps d'été résidentiels.</p> <p>Le taux de salaire minimum pour les heures supplémentaires passera de 17,63 \$ à 19,13 \$ l'heure le 1^{er} avril 2022; le 1^{er} octobre 2022, il augmentera à 20,63 \$ l'heure.</p>	
<p>3. Investir, au moyen d'un nouveau fonds de finance sociale, afin d'accroître les capacités et la viabilité des entreprises sociales relevant d'organismes sans but lucratif au Nouveau-Brunswick.</p>	<p>SIES</p>	<p>Un accès aux mesures de soutien du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) pour le développement d'entreprises sociales au Nouveau-Brunswick a été établi. Le contrat pour les services de soutien et de développement des entreprises sociales du Centre Pond-Deshpande a été signé, et le projet va de l'avant. Trois réunions du nouveau comité consultatif sur les entreprises sociales du Nouveau-Brunswick ont eu lieu et ont généré des résultats positifs.</p>	<p>Les prochaines étapes seront fonction des conseils du comité consultatif sur les entreprises sociales du Nouveau-Brunswick.</p> <p>Des programmes de formation et des ressources opérationnelles sont en cours de création en 2022 pour aider les entreprises sociales nouvelles et existantes à croître et à prospérer au N.-B.</p>	<p>En 2022-2023, la SIES a l'intention de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenir quatre séances du comité consultatif sur les entreprises sociales du Nouveau-Brunswick; - Lancer une plateforme de formation sur les entreprises sociales pour les organisations à but non lucratif; - Démarrer la formation sur les entreprises sociales pour les organisations à but non lucratif; - Lancer un nouveau fonds d'investissement et de développement

				pour les entreprises sociales.
4. Examiner les programmes, les services et les politiques fiscales gouvernementaux qui s'adressent aux personnes et aux familles à faible revenu pour éliminer les chevauchements, simplifier les exigences de demande complexes et assurer l'efficacité des programmes pour mieux aider les résidents du Nouveau-Brunswick.	Finances et Conseil du Trésor (FCT)	<p>Un examen complet des programmes, des services et des politiques fiscales du GNB visant les personnes et les familles à faible revenu ne pourra être entrepris pleinement qu'après la pandémie.</p> <p>Le 1^{er} janvier 2021, le gouvernement a réduit l'impôt provincial sur le revenu des particuliers sur la première tranche de revenu imposable, le faisant passer de 9,68 à 9,4 %. Ce taux s'applique à la première tranche de 43 835 \$ pour les revenus imposables gagnés en 2021.</p> <p>De plus, le seuil de la réduction d'impôt pour les personnes à faible revenu a été revu à la hausse, passant de 17 630 \$ à 17 840 \$ à compter de l'année d'imposition 2021. Sous ce seuil de revenu, un déclarant seul ne paiera pas d'impôt provincial. Pour les familles, le seuil de revenu sous lequel aucun impôt provincial n'est payé est supérieur à celui d'un particulier seul. La réduction d'impôt pour les personnes à faible revenu est éliminée progressivement pour que d'autres Néo-Brunswickois à faible revenu puissent également en bénéficier.</p>	Le Ministère actualise annuellement le résumé de son programme de dépenses fiscales, qui comprend des programmes dont bénéficient les Néo-Brunswickois et les familles à faible revenu.	<p>Lancement par FCT en 2021-2022.</p> <p>La SIES continuera à suivre les progrès réalisés par FCT.</p>
5. Mettre sur pied un guichet unique où les Néo-Brunswickois pourront plus facilement obtenir de l'information et avoir accès aux programmes et aux services gouvernementaux	DS	<p>Le service 211 NB a été lancé le 15 octobre 2020.</p> <p>Ce service est opérationnel tous les jours, 24 heures sur 24.</p>	La SIES continuera à offrir soutien et conseils aux agents du service 211 NB au fil du développement et de la croissance de ce service.	Achevé par la SIES en 2020-2021.

et communautaires dont ils ont besoin.				
6. Améliorer l'accès aux services de santé mentale et de traitement des dépendances et réduire le temps d'attente.	Santé	<p>Toutes les données laissent à penser que les besoins en soutien et en services continueront d'augmenter.</p> <p>Le 17 novembre 2021, le GNB a publié le document Plan interministériel visant les dépendances et la santé mentale : secteurs prioritaires 2021-2025.</p> <p>Ce plan est basé sur un modèle de soins progressifs centrés sur le client allant de la promotion de la santé de la population et des services de prévention jusqu'à des services plus intensifs et spécialisés.</p>	<p>Le plan d'action sur la santé mentale et le traitement des dépendances sera mis en œuvre au cours des 24 prochains mois. Il comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14 cliniques de services sans rendez-vous de traitement des dépendances et de santé mentale; - Un service de prévention des surdoses pour venir en aide aux personnes aux prises avec un trouble de l'usage de substances; - Lits supplémentaires à Campbellton pour des personnes qui souhaitent être traitées pour une maladie mentale ou un trouble de l'usage de substances; - Une série de services de santé mentale en ligne (lancée récemment) pour offrir rapidement aux adultes et aux jeunes une solution de rechange rapide aux services traditionnels; - Un nouveau projet pilote de cinq ans conçu pour prévenir l'usage de substances chez les jeunes dans plusieurs collectivités du Nouveau-Brunswick; Agrandissement des unités de crise mobile pour soutenir davantage les citoyens qui vivent une crise de dépendance ou de santé mentale et s'assurer qu'ils bénéficient d'une intervention de crise appropriée; - Un nouveau service téléphonique provincial pour s'assurer que les services d'intervention en 	<p>Lancement par le ministère de la Santé en 2021-2022.</p> <p>La SIES continuera à suivre les progrès réalisés par le ministère de la Santé.</p>

			<p>cas de crise de dépendance et de santé mentale sont disponibles 24 heures sur 24, sept jours sur sept;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes ayant des besoins complexes qui vivent dans des foyers d'accueil thérapeutiques et des foyers de groupe partout au Nouveau-Brunswick auront accès à une équipe de consultation clinique pour travailler avec les jeunes, leurs familles et les foyers à la mise en place d'un plan commun pour leur venir en aide. - Le personnel en santé mentale travaille dans les services d'urgence de la province afin que les personnes en situation de crise de dépendance ou de santé mentale reçoivent un soutien plus rapide grâce à une équipe de soins de santé mentale mise sur pied et des suivis coordonnés avec les services communautaires. 	
<p>7. Élaborer et mettre en œuvre des plans de transport régionaux qui amélioreront l'accessibilité, l'abordabilité et la disponibilité des services de transport.</p>	SIES	<p>La SIES fournit direction, ressources financières, soutien opérationnel et conseils stratégiques aux fournisseurs de services de transport communautaire et régional partout au Nouveau-Brunswick. La SIES continuera à élaborer et à appuyer des plans de transport régional pour améliorer l'accessibilité, l'abordabilité et la disponibilité des services de transport communautaire.</p>	<p>Les RIC seront intégrés aux CSR d'ici le 1^{er} janvier 2023. Les CSR rassembleront les intervenants et les gouvernements locaux, en collaboration avec la SIES, pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de transport pour mieux servir les résidents.</p>	<p>En 2022-2023, la SIES a l'intention de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réunir et financer les principaux intervenants et les gouvernements locaux, mais aussi travailler avec eux pour élargir et améliorer les programmes de transport communautaire au Nouveau-Brunswick; <p>D'ici le 1^{er} janvier 2023, tous les RIC et leurs programmes de transport</p>

				communautaire auront été intégrés aux CSR.
8. Travailler avec les partenaires pour offrir une gamme d'activités sportives, d'activités récréatives et de loisirs aux personnes à faible revenu.	Coordination par la SIES	Les noms des coprésidents et les participants du Groupe de travail, qui constituent une vaste représentation des secteurs des sports, des activités récréatives et des loisirs, ont été confirmés.	Le Groupe de travail commencera à se réunir en février 2022.	En 2022-2023 : Le volet de recherche de ce projet sera terminé; Le projet prototype sera lancé.
9. Soutenir les enfants et les jeunes en s'assurant qu'il existe des programmes alimentaires scolaires dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick.	Coordination par la SIES	<p>Il s'agit d'un engagement du GNB découlant de la plateforme électorale provinciale de 2020.</p> <p>Un premier projet pilote a été mené, et aucune autre activité en lien avec cette initiative n'est prévue.</p> <p>Les RIC cherchent à présent des façons de répondre aux besoins en programmes alimentaires scolaires.</p> <p>Un projet intitulé Aliments pour tous NB est en cours et il est dirigé par l'organisation Nourishing Minds. Ce projet vise à consulter les principales parties prenantes, à recenser les actifs, les ressources et les exigences pour créer des environnements alimentaires scolaires sains et à créer un centre de ressources pour les partenaires scolaires communautaires qui offrent des programmes alimentaires dans les écoles.</p> <p>Outre les initiatives susmentionnées, un nouveau groupe de travail d'intervenants appelé Coalition pour une saine alimentation scolaire a été formé pour contribuer à ce projet.</p>	<p>Les RIC ont commencé à travailler sur une série de nouvelles propositions de projets alimentaires scolaires à soumettre l'examen de la SIES pour un éventuel financement.</p> <p>Le carrefour de ressources en ligne d'Aliments pour tous NB est presque terminé, et son lancement est prévu juste avant l'exercice 2022-2023.</p> <p>La Coalition pour une saine alimentation scolaire travaille activement avec de hauts responsables ministériels du GNB relativement à des recommandations sur l'utilisation la plus efficace de la nouvelle aide financière fédérale pour les programmes alimentaires dans les écoles du Nouveau-Brunswick.</p>	<p>En 2022-2023 :</p> <p>Les RIC produiront leurs propositions de financement de projet pour des programmes alimentaires scolaires et les mettront en œuvre.</p> <p>Le carrefour de ressources en ligne d'Aliments pour tous NB sera public, avec un plan de communication efficace ciblant les utilisateurs dans les écoles communautaires qui offrent des programmes alimentaires scolaires au Nouveau-Brunswick.</p> <p>La Coalition pour une saine alimentation scolaire mènera à terme son processus de recommandations. Les cadres supérieurs ministériels pourront ensuite passer à l'action pour mieux remplir les mandats qui leur ont été confiés par le GNB en ce qui a trait aux programmes alimentaires scolaires.</p>

Renseignements financiers

Résumé du budget prévu de la SIES

	2021-2022	2022-2023
Funding from GNB / Financement de GNB	2 825 000 \$	2 825 000 \$
	2 825 000 \$	2 825 000 \$
Expenses/Dépenses		
	2 016 110 \$	2 016 110 \$
Board expenses/ Dépenses du conseil d'administration	20 000 \$	20 000 \$
	450 000 \$	614 000 \$
Total Community Funding / Totale financement communautaire	2 486 110 \$	2 650 110 \$
Salaries and Benefits / Salaires et avantages	536 520 \$	585 000 \$
	262 300 \$	287 800 \$
Financial Literacy	200 000 \$	200 000 \$
	998 820 \$	1 072 800 \$
Total Expenses / Dépenses totales*	3 484 930 \$	3 722 910 \$

Les dépenses supérieures aux recettes sont financées à l'aide de reports de la SIES.